



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°181/2023
du Conseil communautaire
Séance du 18 décembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 12 décembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 53

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Christian SUAU, Christian BAUME à Michel CEGIELSKI, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Philippe BERTHOMIEU à Jennifer OBID, Jaques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean-Yves CHAPELET, Benoît TRICHOT à Julie MERCIER,

Absents/Excusés : Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Laurent OUILLOIN, Alain POMMIER, Vincent ROUSSELOT Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Elian PETITJEAN

OBJET : Budget primitif 2024 du Budget Annexe ZA Bernon

Le projet de budget primitif 2024, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 792 841,27 €, et en investissement à la somme de 763 431,27 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement comprennent les loyers pour un montant de 8 470 € (chapitre 75), et les opérations d'ordre pour 784 371,27 € (dont 744 431,27 €, qui représente le stock final).

Les recettes d'investissement comprennent les emprunts pour 136 000 €, et les opérations d'ordre pour 627 431,27 € correspondant au stock initial.

B. Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2024 s'élèvent à 792 841,27 € :

- 113 470 € pour les charges à caractère général dont 47 500 € pour les études, les fluides, l'achat du matériel et les travaux d'aménagement, 58 470 € pour l'entretien des terrains, de la voirie et des réseaux ;
- 2 000 € au titre des intérêts d'emprunt ;
- 10 000 € sont proposés pour les dépenses exceptionnelles.
- 667 371,27 € pour les opérations d'ordre

En dépenses d'investissement, le montant proposé est de 763 431,27 € :

- 19 000 € de remboursement du capital des emprunts
- 744 431,27 € pour les opérations d'ordre.

L'ensemble des propositions au BP 2024 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 11 décembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2024 du budget annexe ZA Bernon, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 792 841,27 € et en section d'investissement à hauteur de 763 431,27 €.

AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18/12/2023

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **26 DEC. 2023**



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023



ID : 030-200034692-20231218-DEL181_2023-DE